



Ville de
Besançon

Rapport d'évaluation du second programme Agenda 21 de la Ville de Besançon et de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Sommaire

1) <u>Introduction</u>	p.3
a) A quoi sert l'évaluation des politiques publiques ?	p.3
b) Pourquoi réaliser une évaluation de l'agenda 21 ?	p.4
2) <u>La méthodologie de l'évaluation</u>	p.4
a) Les questions évaluatives : efficacité, efficience, cohérence, impact	p.4
b) Les outils déployés : entretiens, questionnaires, analyses documentaires	p.5
c) Le déroulement des entretiens et des enquêtes	p.5
3) <u>Réponses aux questions évaluatives</u>	p.6
a) Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il atteint ses objectifs ?	p.6
b) Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il su mobiliser les moyens les mieux adaptés pour atteindre ses objectifs ?	p.7
c) Dans quelle mesure l'agenda 21 s'est-il inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux ou locaux ?	p.8
d) Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il facilité une modification des comportements (actions, usages, décisions...) ?	p.10
4) <u>Conclusion</u>	p.12
5) <u>Recommandations</u>	p.13
6) <u>Annexes</u>	p.15

Ce rapport a été réalisé sous la Direction d'Eric BOUSSARD, chef du Service Analyse des Besoins et Evaluation à la Ville de Besançon, par Romain GIRARD, stagiaire, et en collaboration avec François PEZZOLI et Blandine Clerc de la Direction Stratégie et Territoire au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

1) Introduction

En 2002, la Ville de Besançon, en coordination avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, a mis en place une **démarche commune dédiée au développement durable**. Une phase de diagnostic et de concertation, l'implication des habitants, des acteurs associatifs et des agents des deux collectivités ont abouti en 2006 à l'élaboration d'un agenda 21¹ et d'une Charte de l'environnement.

De septembre 2009 à juin 2010, quarante ateliers ont permis de sensibiliser la population à cette démarche, d'identifier les nouveaux enjeux et les actions à conduire pour les années à venir. **Ce travail a abouti en février 2011 à un second programme d'Agenda 21 regroupant 210 actions.**

Les 210 actions se déclinent en trois axes que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (60 actions), la préservation des ressources naturelles et la valorisation des ressources locales (71 actions) et l'agir solidairement (79 actions).

L'évaluation portera sur ce second programme.

a. A quoi sert l'évaluation des politiques publiques ?

L'évaluation ne consiste pas à contrôler les politiques publiques mais à en analyser les résultats : il s'agit de savoir si elle a atteint les objectifs qui lui étaient assignés. L'évaluation est une démarche qui vise à mesurer, quantifier et caractériser un processus de nature complexe et donc *a priori* difficilement mesurable.

La première finalité de l'évaluation est **la connaissance du programme**. L'évaluation permet ici de mesurer, de quantifier et de décrire les politiques mises en œuvre. Il ne s'agit pas de juger ou de sanctionner, mais de porter un regard critique et objectif.

L'évaluation permet également de **mettre en lumière les forces et les faiblesses d'un programme** *via* une analyse détaillée, en se basant notamment sur de nombreux outils tels que des entretiens, des données chiffrées, etc.

Enfin, l'évaluation contribue à **l'amélioration du dispositif ou de la politique publique** grâce à des préconisations adaptées et cohérentes.

¹ La création des Agenda 21 a pour origine la conférence de Rio en 1992. Il s'agit d'un programme d'actions en faveur du développement durable pour le 21^{ème} siècle.

b. Pourquoi réaliser une évaluation de l'agenda 21 ?

L'évaluation est prévue dès la mise en œuvre de l'agenda 21 (voir page 39 du second programme). Comme indiqué dans le cadre de référence du Ministère de l'Écologie², elle doit permettre de « *vérifier l'adéquation et la pertinence de l'action menée au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population* », ainsi que leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés.

Elle s'inscrit également dans des principes clés du développement durable définis au sommet de Rio en 1992, réaffirmés dans le cadre de référence national : amélioration continue, transversalité et participation.

L'évaluation de l'agenda 21 doit permettre d'améliorer l'action de la Ville de Besançon et de la CAGB en termes de développement durable : elle cherchera à identifier les facteurs de réussites et d'échecs pour que la collectivité améliore son action.

Elle constitue également un outil d'aide à la décision pour les élus face au choix de reconduire, ou non, un agenda 21 de troisième génération. Dans l'hypothèse d'un troisième programme, l'évaluation apportera de nouvelles propositions pour voir évoluer favorablement la démarche.

2) La méthodologie de l'évaluation

a. Les questions évaluatives : efficacité, efficience, cohérence, impact

L'évaluation doit répondre aux quatre questions évaluatives, définies préalablement de manière collégiale et qui ont trait à l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact.

- **Efficacité** : Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il atteint ses objectifs ?
- **Efficience** : Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il su mobiliser les moyens les mieux adaptés pour atteindre ses objectifs ?
- **Cohérence** : Dans quelle mesure l'agenda 21 s'est-il inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux (type Agenda 21 de la Région) ou locaux (PLU, PLH, Stratégie économique...)?
- **Impact** : Dans quelle mesure l'agenda 21 a-t-il facilité une modification des comportements (actions, usages, décisions...)?

² Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le Ministère de l'Écologie a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable. www.developpement-durable.gouv.fr

b. Les outils déployés : entretiens, questionnaires, analyses documentaires

Afin de répondre aux questions évaluatives, les outils suivants ont été mobilisés :

- 10 entretiens avec des élus de la Ville et de l'Agglomération du Grand Besançon ;
- **21 entretiens avec des techniciens**, permettant de recueillir de façon approfondie le point de vue des acteurs concernés sur la démarche menée ;
- une enquête en ligne sous forme d'un questionnaire accessible aux agents de la Ville de Besançon, du CCAS et de l'Agglomération du Grand Besançon disposant d'un poste informatique (601 réponses obtenues de la part d'agents administratifs - Près de 50% des 2780 agents n'ont pas d'accès au numérique)
- un questionnaire adressé aux Maires des communes de l'agglomération ;
- une analyse documentaire ;
- une analyse du second programme 2011-2013 de l'agenda 21 de la Ville et de l'Agglomération du Grand Besançon.

Les entretiens avaient pour but de collecter l'opinion des personnes interrogées sur l'Agenda 21. Ils ont permis de dégager des tendances générales sur la connaissance du programme et sur son impact.

La conduite des entretiens s'est orientée vers des élus membres de commissions liées au développement durable et des techniciens ayant un grand nombre d'actions intégrées à l'agenda 21. Par ailleurs, une enquête en ligne – s'adressant aux agents de la collectivité – a permis de compléter les entretiens réalisés.

c. Le déroulement des entretiens et des enquêtes

- Les entretiens ont été réalisés auprès de trois cibles différentes :
 - **les élus de la Ville de Besançon et du Grand Besançon**, membres de commissions concernées par le développement durable ;
 - **les Maires** des communes de l'agglomération de Besançon ;
 - **les techniciens**, en charge de la mise en œuvre des actions prévues dans l'agenda 21.

Une synthèse des entretiens par cible figure en annexe.

- Les questionnaires ont été réalisés auprès de deux cibles différentes :
 - **les Maires** des communes de l'agglomération de Besançon : un questionnaire a été adressé aux 59 Maires, faisant l'objet de 17 retours. Si ce taux de réponse – relativement faible – n'atteint pas la représentativité du panel souhaitée, certains enseignements peuvent en être tirés (il est à noter que le second programme de l'Agenda 21 a été élaboré uniquement par le Grand Besançon, conjointement avec la Ville, et non par les collectivités périphériques de Besançon) ;
 - **les agents** de la Ville, de la CAGB et du CCAS : une enquête en ligne a été établie afin de connaître leurs pratiques quotidiennes en termes de développement durable et d'évaluer l'impact de l'Agenda 21 sur leurs comportements. 601 réponses ont été obtenues, sur un total de 2 780 agents (soit une représentativité de 22 %, celle-ci étant à relativiser puisque de nombreux agents ne disposent pas de poste informatique). Parmi elles, 129 sont incomplètes.

3) Réponses aux questions évaluatives

a. Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il atteint ses objectifs ?

- **Le manque d'objectifs clairs et précis** est l'un des points faibles récurrents de l'Agenda 21 : l'ensemble des personnes consultées ne connaissait pas en détail l'agenda 21 ni ses objectifs. Il était souvent nécessaire de rappeler les trois objectifs principaux, que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources naturelles et la valorisation des ressources locales, et l'action solidaire.
- **De nombreuses actions ont été réalisées ou, du moins, engagées :**
 - Seulement 7 % de celles de la Ville de Besançon et 20 % de l'Agglomération du Grand Besançon ne sont pas engagées. En ce sens, le second programme agenda 21 présente un bilan positif.
 - Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majorité des actions sont engagées : 33 (18 au stade engagé, 5 au stade avancé et 8 réalisées) sur 35 pour la Ville, 23 actions sur 36 pour l'Agglomération.
 - Sur les 71 actions dédiées à la préservation des ressources naturelles et à la valorisation des ressources locales, 46 actions sont avancées ou réalisées et 7 ne sont pas engagées.
 - Enfin, l'axe agir solidairement comporte 97 actions dont 61 portées par la Ville. Le bilan est positif puisque seulement 6 actions portées par la Ville ne sont pas engagées. Sur 35 actions portées par l'Agglomération, 7 ne sont pas engagées.
- Malgré tout, **il semble que de nombreuses actions étaient déjà engagées, voire réalisées en faveur du développement durable avant même la mise en place dans le cadre de l'agenda 21.** Il en est ainsi pour les actions de réduction de l'énergie par la voirie ou encore la sensibilisation des jeunes de quartiers défavorisés pour passer des concours de la fonction publique par exemple.
- **Qui plus est, certains objectifs s'inscrivent sur le long terme et ne peuvent pas encore être considérés comme atteints.** Cela concerne essentiellement l'aménagement de l'espace et la sensibilisation des habitants. En règle générale, ces objectifs sont engagés.
- **Le faible nombre d'indicateurs quantifiables** constitue un réel obstacle à une évaluation chiffrée de l'atteinte ou non de ces objectifs.
- Par ailleurs, **il est difficile de comparer les deux programmes d'Agendas 21 compte tenu du fait que le premier n'a pas été évalué.**

Les collectivités ont réalisé une grande partie des actions inscrites dans leur programme. En revanche, le plan d'actions ne comporte que trop peu d'indicateurs pour effectuer des statistiques précises et exhaustives quant aux objectifs réalisés.

b. Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il su mobiliser les moyens les mieux adaptés pour atteindre ses objectifs ?

Il s'agit ici de mesurer et de connaître les différents moyens adoptés pour mener à bien les différentes actions. La question posée aux différents publics était la suivante : « *Les moyens pour atteindre les objectifs de l'agenda 21 vous paraissent-ils suffisants ou adaptés ?* »

- Dans la majorité des cas, il est rappelé que **l'Agenda 21 n'a pas permis l'attribution de moyens humains, financiers ou matériels propres, uniquement dédiés à la réalisation des objectifs du programme** :
 - si le manque de moyens matériels n'est pas particulièrement évoqué, il semble en revanche qu'il existe un réel manque de moyens financiers pour engager des actions en faveur du développement durable ;
 - à la ville, la mission Développement durable dispose d'une petite enveloppe budgétaire pour accompagner des investissements innovants, des surcoûts dans la commande publique, des prestations de sensibilisation des différents publics. Ainsi, la majeure partie du financement des actions provient des budgets des services. Cette décision vise à permettre une intégration des politiques de développement durable dans la gestion quotidienne des services, les actions de l'Agenda 21 ayant été définies avec chaque délégation ;
 - certains services ont pallié le manque de moyens humains en déléguant quelques missions à des partenaires. Il en est ainsi pour la création de vergers sur des terrains municipaux³ où la direction des espaces verts appuie plus qu'elle ne gère les actions inscrites dans l'Agenda 21. Il est à noter que la DREAL apporte un soutien financier à la conception des Agendas 21. L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie est également un partenaire technique et financier qui vient subventionner certaines actions de l'Agenda 21 : Opération Commerces écocitoyens, couches lavables dans les crèches, projets en énergie renouvelable... ;
 - le manque d'animation a souvent été souligné : alors que la Mission Développement Durable est reconnue comme étant un moteur essentiel de la promotion du développement durable, l'absence de « relais » d'information et d'animation dans les services semble freiner la promotion du programme.

Concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la majorité des actions sont engagées : 33 (18 au stade engagé, 5 au stade avancé et 8 réalisées) sur 35 pour la Ville, 23 actions sur 36 pour l'Agglomération.

Sur les 71 actions dédiées à la préservation des ressources naturelles et à la valorisation des ressources locales, 46 actions sont avancées ou réalisées et 7 ne sont pas engagées.

Enfin, l'axe agir solidairement comporte 97 actions dont 61 portées par la Ville. Le bilan est positif puisque seulement 6 actions portées par la Ville ne sont pas engagées. 7 des 35 actions portées par l'Agglomération ne sont pas engagées.

³ Soutenir les projets de création de vergers sur des terrains municipaux via une convention avec des associations est une action réalisée par la Ville de Besançon. Cette action fait partie de l'axe Préserver les ressources, valoriser les ressources locales. Cette action s'inscrivant sur le long terme, elle n'est pour l'instant qu'au statut d'engagée.

L'absence de moyens financiers, matériels et humains propres à la mise en œuvre de l'Agenda 21 est un réel frein à la réalisation d'actions nouvelles. Cependant, des actions en faveur du développement durable ont été mises en place hors du cadre de l'Agenda 21 : ainsi, il est justifié de se demander si ce programme a l'ambition d'être un réel initiateur de projets – auquel cas, il devra se doter de moyens propres pour être plus efficace et se concentrer sur des actions structurantes – ou s'il s'agit d'un document qui répertorie les actions réalisées ou programmées par chacun, avec les moyens déjà à disposition.

- c. Dans quelle mesure l'Agenda 21 s'est-il inscrit en cohérence avec les grands schémas régionaux ou locaux ?

L'agenda 21 s'est construit sur les enjeux propres aux territoires des collectivités signataires.

Néanmoins, sa pertinence réside également dans ses cohérences externes : d'une part, en quoi l'agenda 21 participe aux objectifs visés par des documents supra-communautaires (Agenda 21 de la région, SRADDT...) ? D'autre part, comment les objectifs de l'Agenda 21 sont repris dans les documents locaux (stratégie économique de l'Agglomération...) ?

- **Le Conseil régional a adopté en octobre 2012 son Agenda 21 deuxième génération** (soit postérieurement à celui de Besançon), traduit dans un plan d'actions établi sur trois ans (2013-2015) et organisé autour de quatre axes :
 - l'exemplarité de l'institution ;
 - une vision pour l'avenir avec l'adoption de nouveaux indicateurs de développement ;
 - entraîner les acteurs et démultiplier les initiatives ;
 - réorienter les politiques régionales.

Celui-ci va plus loin que le premier Agenda 21 de la Région (2009-2011) qui constituait une première étape vers l'intégration du développement durable dans la collectivité.

Par ailleurs, l'Agenda 21 de la Région Franche-Comté est d'une autre nature que celui de la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : considéré comme un outil de progrès et d'amélioration (changement de culture interne et externe), il définit une dimension méthodologique et des modalités d'intervention. Il bénéficie également d'un portage politique et technique fort. Son plan d'action est resserré sur des « actions qui font sens et qui favorisent le changement de trajectoire ». Il se donne pour ambition d'impacter les politiques régionales dès leur conception (notamment d'être au cœur du travail de prospective et des schémas : lien au SRADDT, etc.), d'éclairer les décisions et de donner du sens à l'action (mode de faire).

- **Le Conseil général du Doubs a obtenu en décembre 2013 la reconnaissance de son projet départemental Doubs 2017 "comme projet territorial de développement durable / Agenda 21 local France"**, par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie. Cette reconnaissance nationale s'appuie sur la base des cinq finalités requises :
 - la lutte contre le changement climatique ;
 - la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
 - la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
 - l'épanouissement de tous les êtres humains ;

- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.
- **Les orientations de l'Agenda 21 du Département et de la Ville/CAGB convergent de façon assez importante, sur le fond (en termes d'objectifs) comme sur les motivations (en termes d'intentions).** La différence réside sans doute plus dans le bilan des actions des agendas 21 que dans leurs orientations stratégiques. On retrouve, par exemple, dans l'agenda 21 de la Ville/Agglomération de Besançon :
 - Les actions 204 à 210 : « La participation de tous », avec en particulier la mobilisation des communes (« Inciter les communes à adhérer à l'agenda 21 de l'Agglomération ou à faire leur propre agenda 21 ») rappelant le caractère incitatif de l'agenda 21 de la Région ;
 - Les actions 1 à 60 : « Réduire les émissions de gaz à effet de serre », contribuant à l'objectif de lutte contre le changement climatique du Département et de la Région ;
 - Les actions 61 à 131 : « Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales », rencontrant les objectifs du Département consistant à préserver la biodiversité ou à suivre des modes de production et de consommation responsables ;
 - Les actions 132 à 210 : « Agir solidairement », croise globalement la volonté d'exemplarité de l'institution exprimée par la Région (actions 153 à 169) et contribue aux objectifs du Département : l'épanouissement de tous les êtres humains et la cohésion sociale et la solidarité (actions 172 à 196).
- **Dans la pratique locale en revanche, la cohérence affichée est moins marquée entre l'Agenda 21 de la Ville-Agglomération de Besançon et les documents cadres que ces collectivités ont adopté :**
 - En termes de développement économique par exemple, Cap 2015 (stratégie économique de la CAGB) ne fait pas référence à l'Agenda 21. Les pistes évoquées dans ce domaine par l'Agenda 21 (les actions 197 à 203 « Attractivité du territoire ») s'orientent presque exclusivement vers le tourisme, qui ne constitue pas un axe fondateur de la stratégie économique ;
 - En termes d'aménagement du territoire, un certain nombre d'actions listées par l'Agenda 21 de la Ville/CAGB sont traduites dans le document de planification supra-communautaire : le SCoT. Ce document préconise notamment de favoriser prioritairement le développement des communes proches de Besançon et des communes équipées de haltes ferroviaires, visant ainsi à minimiser l'usage de la voiture (actions 37 à 53 de l'agenda 21). Il oriente également l'aménagement de l'espace vers une consommation raisonnée des franges communales, pointant du doigt les enjeux liés au maintien des espaces agricoles périurbains (actions 101 à 107 de l'agenda 21).
 - Enfin, Grand Besançon 2030, document cadre mutualisé Ville/CAGB, énumère huit ambitions qui, pour certaines, font écho à l'Agenda 21 :
 - Un nouveau projet urbain (espaces publics de qualité, trame urbaine immergée dans des espaces naturels ou agricoles, principes respectueux de la qualité d'ensemble...)
 - Le coopératif et l'épanouissement de tous (éducation, emploi, logement, services de base, qualité de vie)
 - Les nouveaux besoins des habitants
 - À la pointe du numérique (e-santé, e-formation, diffusion de la culture, services de mobilité durable...)
 - Les moteurs du développement économique

- Transition énergétique et écologique (indépendance énergétique, protection de la biodiversité...)
- Un espace métropolitain
- Une Agglomération plus forte.

Ce document prospectif est fondateur de toutes les nouvelles démarches à venir au sein des collectivités. En cela, il veille à leur cohérence avec un certain nombre d'objectifs de l'Agenda 21.

d. Dans quelle mesure l'Agenda 21 a-t-il facilité une modification des comportements (actions, usages, décisions...)?

- **Il semble que l'ensemble des techniciens et des agents sont majoritairement concernés par les problématiques liées au développement durable** (66 % selon l'enquête en ligne) :
 - Qu'il s'agisse d'actions réalisées dans le cadre professionnel, ou de comportements extérieurs, une grande partie des personnes ressources rencontrées (techniciens et élus) indique être sensible au développement durable, même indépendamment de l'Agenda 21 ;
 - De nombreuses directions comme la Direction Espaces Verts, la Direction Voirie ou encore la Direction des Solidarités du CCAS sont même quotidiennement amenées à réaliser des actions en lien avec le développement durable : entretien des espaces verts employant des méthodes respectueuses de l'environnement, réduction de la consommation d'énergie pour l'éclairage de la ville ou encore promotion de circuit courts pour l'achat de produits divers, etc.

C'est ici un aspect positif qui permet aujourd'hui de montrer que le développement durable est une thématique intégrée dans les pratiques, mais aussi citée pour valoriser les travaux des directions.

- **En revanche, l'impact de l'Agenda 21 dans ces comportements est peu détectable :**
 - Le manque d'indicateurs ne nous permet pas de mesurer l'éventuelle modification des comportements de façon quantifiable ;
 - De plus, beaucoup sont en mesure de citer des actions en faveur du développement durable, mais elles n'affirment pas pour autant que ce soit l'Agenda 21 qui en ait été l'initiateur. Plus encore, elles déclarent que l'élaboration de l'Agenda 21 n'a pas été un élément déclencheur dans la mise en pratique de certaines actions liées au développement durable ;
- **Aucune commune de l'agglomération bisontine n'a élaboré son propre Agenda 21, bien que cela constitue un objectif du programme** (objectif fixé à cinq communes). Plus encore, de nombreux maires ne connaissent pas ou peu l'Agenda 21 et ne voient pas d'intérêt particulier à élaborer un agenda qui leur serait propre. Pour autant, une forte majorité de maires a pris des mesures en faveur du développement durable, souvent au bénéfice de l'environnement. Par réflexe, les deux autres piliers du développement durable sont moins systématiquement considérés par les élus :
 - Les changements comportementaux en matière de développement durable ne sont donc pas tangibles, mêmes si les élus des communes notent une prise en compte croissante de l'enjeu environnemental dans la pratique des techniciens communaux et des administrés.

En revanche, si la mise en œuvre d'actions fait facilement l'objet de témoignages de ces acteurs, l'impact sur les comportements est peu évalué, notamment parce qu'il existe peu d'outils dédiés (tableau de bord, bilan...). Le bilan de l'agenda 21, réalisé peu avant l'évaluation, n'a pas suffisamment été intégré par les personnes ressources ;

- Moins sensiblement, les maires ont également mis en avant des mesures favorables au pilier économique et social.

- **Il existe également une certaine confusion entre les concepts de développement durable et d'environnement** : ceci peut parfois être contreproductif du fait du positionnement politique de chacun.
- **La volonté de s'investir dans le programme est relativement faible** puisque près de 75 % des participants à l'enquête ne souhaitent pas participer à l'élaboration de son contenu. Il est à souligner que le second programme n'a pas fait l'objet d'une communication spécifique auprès de l'ensemble des agents des collectivités.
- Selon les personnes ressources, techniciens et élus, **l'Agenda 21 n'a pas été à l'initiative de toutes les actions liées au développement durable mais il a permis de les mettre en valeur et de leur donner de la visibilité**. Il est d'ailleurs davantage reconnu comme tel et peut avoir facilité l'obtention d'un certain nombre de labels⁴. L'Agenda 21 est parfois perçu comme une démarche de sensibilisation, de promotion des enjeux ou des actions liés au développement durable. Ainsi, 83% des agents connaissent ou ont déjà entendu parler de l'Agenda 21, et le développement durable semble être reconnu comme une nécessité par les deux tiers des répondants (67 %). 78 % des répondants souhaiteraient même être plus informés sur le programme et son contenu, 79 % considérant qu'ils ne sont pas assez informés.
- **Il est ainsi justifié de se demander si l'Agenda 21 est bien positionné comme tel et si les moyens assignés à cet objectif ont été suffisants**. L'étude de cette question souligne la nécessité de définir l'impact souhaité de l'agenda 21.

⁴ Label Cit'ergie Gold - Prix d'encouragement aux économies d'énergie en éclairage public (AFE) - Trophée éco actions pour la Bisontine - Certification PEFC bois - Triple certification du cycle de l'eau ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001 pour l'environnement. S'ajoutent à cela les labels Label Ville amie des aînées et Label Ville internet @@@@ qui sont également en lien avec le développement durable.

4) Conclusion

L'évaluation du second programme d'Agenda 21 de la Ville et du Grand Besançon a permis de tirer les enseignements suivants :

- **Malgré un bilan positif en termes de réalisation d'actions, on ne peut que constater un soutien relatif voire un désintérêt de la part des acteurs concernés vis-à-vis de la démarche de l'Agenda 21.**
- **Le programme d'Agenda 21 ne constitue pas un cadre stratégique : il est constitué d'actions recensées, sans proposer ni objectifs ni moyens.**
- **Bien qu'« Agenda 21 » soit évocateur pour la plupart, la connaissance du contenu du programme reste généralement sommaire voire nulle.**
- **L'Agenda 21 constitue un outil de communication et de promotion du développement durable :** il met en valeur des actions réalisées, permet la reconnaissance de la collectivité *via* des labellisations et offre à Besançon et son Agglomération un statut de ville durable.
- **L'Agenda 21 ne peut pas se prévaloir d'un réel soutien de la part des agents et des élus,** même si le développement durable est désormais reconnu comme étant essentiel dans la vie d'une collectivité (91 % des participants pensent qu'une bonne prise en compte du développement durable est devenue nécessaire aujourd'hui).
- **Par faute de moyens propres, de portage et notamment d'animation, l'agenda 21 demeure un catalogue qui répertorie des actions plutôt que d'en initier des nouvelles.** Il faut rappeler qu'en dépit de ces critiques, de nombreuses personnes souhaitent conserver l'intitulé du programme, soit la base de l'agenda 21 tout en modifiant son contenu.
- Afin de faciliter la mise en œuvre d'un éventuel nouveau programme, quelques recommandations sont proposées ci-dessous, eu égard aux avis et opinions recueillis au cours de l'évaluation.

5) Recommandations

- L'Agenda 21, un document à porter :
 - **L'Agenda 21 doit faire l'objet d'un réel portage par les élus et les techniciens** de la Ville et de la CAGB. Un seul chargé de mission pour les deux entités pourrait en assumer la charge. Cela permettrait notamment une meilleure appropriation du public et des agents plus particulièrement.

- L'Agenda 21, un document qui doit être stratégique et hiérarchisé :
 - **L'objet** de l'Agenda 21 doit être clairement défini : le document doit-il permettre de fixer un cap, être initiateur de projets, ou servir de support de communication sur les actions conduites par les collectivités ?
 - **Les grands objectifs doivent être définis et hiérarchisés**, si besoin plus nombreux ; ils doivent être déclinés **en axes priorités, clairs, quantifiables, ambitieux et novateurs. Les actions doivent constituer des moyens et non des objectifs, de ce fait, elles pourront ne pas figurer dans le programme d'agenda 21, sauf à titre illustratif.**
 - Ainsi le programme d'Agenda 21 pourra **présenter un caractère synthétique et lisible**. Il sera **davantage responsabilisant pour les porteurs** de la démarche.
 - **Afin d'éviter toute contradiction ou redondance avec d'autres documents cadres stratégiques, il sera vérifié qu'aucun document partagé entre la Ville et l'Agglomération de Besançon ne réponde aux ambitions que viserait un nouveau programme d'Agenda 21. A titre d'exemple, on pourrait imaginer que Grand Besançon 2030 vaille Agenda 21, au même titre que Doubs 2017 vaut agenda 21 pour le Conseil général du Doubs.**

- L'Agenda 21, un document à promouvoir sur la base d'objectifs clairs :
 - L'intranet pourrait être un moyen utile de mieux faire connaître (dans la mesure où les éco-gestes sur l'intranet ne sont pas nécessairement reliés à l'Agenda 21) ;
 - Les notions de Plan Climat, d'Agenda 21, et de 3 X 20, etc. doivent être harmonisées ou mieux définis pour éviter les confusions ;
 - Les agents doivent être mieux informés sur l'Agenda 21 et son contenu, de sorte qu'ils adhèrent davantage à la démarche et en relayent les objectifs auprès des partenaires.

- L'Agenda 21, un document support d'une démarche « vivante » :
 - **Des animateurs Agenda 21 doivent être désignés** : ceux-ci seraient des référents dont le but serait de conseiller, d'animer et de sensibiliser sur les axes définis par l'Agenda 21 local. Ils seraient également garants du suivi de la mise en œuvre du programme. Ces missions pourraient être réalisées à moyens constants.

- L'Agenda 21, une mise en œuvre dans et avec les communes de l'agglomération :
 - **Les axes prioritaires définis dans l'Agenda 21 doivent aussi être déclinés à travers l'action des communes**, en fonction de leurs budgets, moyens, enjeux et objectifs propres ;
 - **L'action des communes peut être orientée à l'aide d'un guide** proposant des actions qui contribuent à atteindre les objectifs visés par l'agglomération. Ce dispositif pourrait également être mis en place à l'échelle des quartiers, le programme établi répondant aux problématiques spécifiques du quartier concerné.

- L'Agenda 21, une mise en œuvre pour et avec les acteurs de l'agglomération :
 - **Les partenariats avec les associations et autres acteurs doivent être développés**, cet aspect étant clairement considéré comme un point fort de l'agenda 21. Cela doit cependant être analysé au vu des capacités d'animation dont disposent la Ville et la CAGB.

Annexes

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des entretiens

Annexe 2 : Synthèse du bilan de la mise en œuvre du programme d'actions de l'agenda 21

Annexe 3 : Analyse des questions qualitatives

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des entretiens

Élus (10)	Fonctions
Jean-Pierre GOVIGNAUX	VP Commission coopérations
Daniel HUOT	VP du Grand Besançon, en charge du Plan Climat Energie Territorial, de la qualité de l'air et de l'Agenda 21
Gabriel BAULIEU	VP Commission Finances
Benoit CYPRIANI	Adjoint au Maire, Environnement, développement durable, maîtrise de l'énergie
Jean-Claude ROY	VP Commission Transport, infrastructures, déplacements
Jean Yves PRALON	VP Commission Culture, Tourisme, Sport
Nicolas BODIN	Adjoint au Maire, Budget et programmation
Jean-Pierre TAILLARD	Commission Gestion des déchets ménagers et assimilés
François LOPEZ	VP Commission Développement durable, environnement et qualité de vie

Techniciens (21)	Fonctions
Maud SACHOT	Direction de la Communication
Celia PILLARD	Direction Relations internationales
Patrick BOUZAT	Direction du Développement Local
Isabelle DELATOUR	Direction Qualité
Jean-Claude DONIER	Direction Vie des Quartiers
Frédérique FAURE	Mission emploi
Christine SKRZYPEK	Petite enfance
Arnaud DUMONT	Pool Automobile et Logistique
Séverine CLERC	Ressources Humaines
Agnès SERRES	DAB/Direction Maitrise de l'Energie
Maximilien PARISOT	Direction Eau-Assainissement
Christophe VUILLEMIN	Direction Voirie
Johnny MAGNET	Espaces Verts
Rokaya TOUBALE	Mission Développement Durable
Aurélie KOLMEYER	Direction habitat (CAGB)
François JOSSE	Transport, aménagement, patrimoine (CAGB)
Laurent DIETLIN	Direction de la Communication (CAGB)
Yann CHAUVIN	Direction des Transports (CAGB)
Véronique GANDELIN	Achats
Cécile PIGAGNOL	Service Environnement CAGB
Céline BOUCHERON	Service Développement CAGB

Maires (17 questionnaires)	Communes
Jacques THIEBAUT	Auxon Dessous
Raymond REYLÉ	Chalezeule
Sylvaine BARRASSI	Deluz
Yves GUYEN	Ecole-Valentin
François LOPEZ	Grandfontaine
Alain ROUSSELOT	Vaux les Prés
Daniel HUOT	Mamirolles
Josette LAUGUEBIEN	Nancray
Catherine BARTHELET	Pelousey
Patrick RACINE	Vaire Arcier
Gabriel BAULIEU	Serre les Sapins
Jean Yves PRALON	Tallenay
Jean Pierre TAILLARD	Avanne-Aveney
Alain VIENNET	Saône
Jean-Michel CAYUELA	Morre
Marcel FELT	Miserey-Salines
Pierre PIGUET	Rancenay

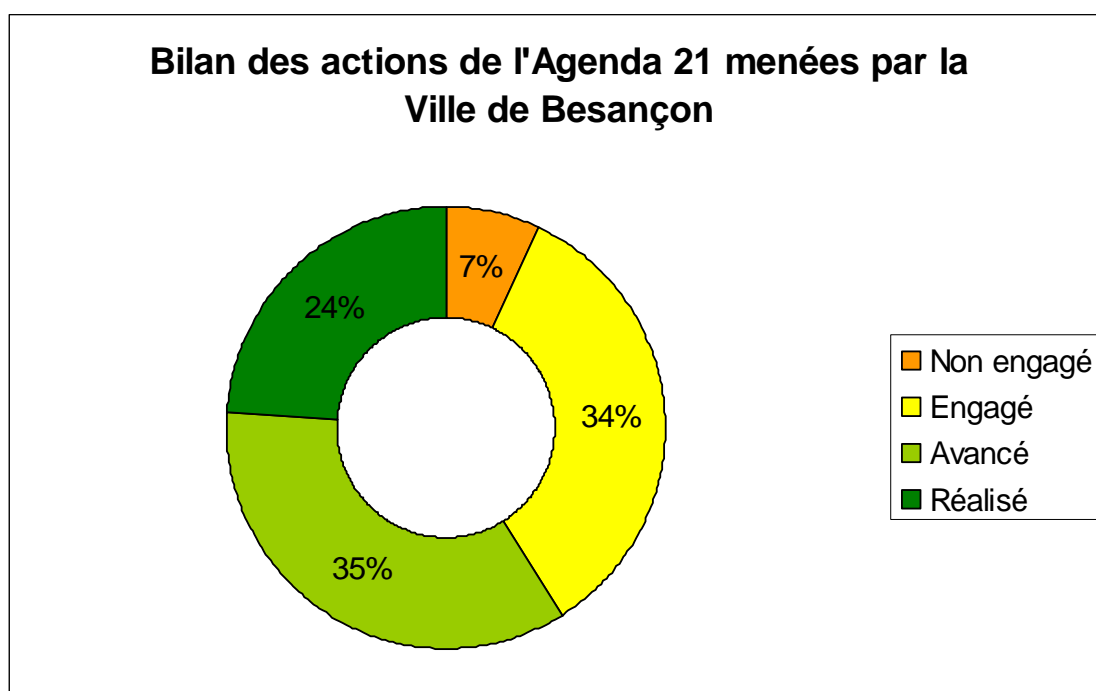
Annexe 2 : Synthèse du bilan de la mise en œuvre du programme d'actions de l'agenda 21

a) Etat d'avancement général des actions Ville de Besançon

153 des 210 actions sont portées par la Ville. Certaines impliquent uniquement les services internes à la ville, d'autres sont menées avec des partenaires institutionnels ou associatifs.

93 des 210 actions sont portées par le Grand Besançon avec 36 actions communes avec la Ville.

Etat d'avancement actions	Réalisées	Avancées	Engagées	Non engagées
Etat final	24%	35%	34%	7%
Etat mi-parcours en juin 2012	16%	28%	45%	11%



Axe	Programme	Stade des actions				Totales
		Non engagées	Engagées	Avancées	Réalisées	
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Le Plan Climat Energie Territorial				2	2
	Le bâti résidentiel et tertiaire, l'urbanisme et la voirie	2	12	2	4	20
	Les déplacements		6	3	4	13
Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales	L'eau	1	9	8	3	21
	Les espaces naturels	1	1	6	3	11
	Les espaces agricoles		2	2		4
	Les espaces verts		4	4	1	9
	Les déchets		1	3	4	8
	L'air	1			1	2
	Le bruit		1			1
Agir solidairement	La sensibilisation, la formation et l'éducation au développement durable	3	5	6	4	18
	Le développement responsable		6	7	5	18
	L'insertion et la solidarité	3	4	7	6	20
	La participation de tous		2	4		6
		11	51	54	37	153
	%	7%	34%	35%	24%	100%

Actions réalisées :

A ce jour, seulement 24% des actions sont réalisées. Ceci s'explique, en partie, par le fait que 19 actions sont des actions à mener dans la durée qui ne sont donc pas qualifiées comme achevées dans la mesure où il n'y a pas d'objectif quantifié (12 au stade avancé et 7 au stade engagé). Cela concerne essentiellement l'aménagement de l'espace et la sensibilisation des habitants.

Actions avancées ou engagées :

Ceci se traduit par un pourcentage élevé d'actions engagées à poursuivre et conforter dans la durée (69 %).

Actions non engagées :

7 % des actions sont non engagées. Elles correspondent à des actions planifiées pour un démarrage postérieur à 2013, à reporter ou suspendues.

L'extension de la Petite Ecole dans la Forêt n'a pas fait l'objet d'une programmation compte tenu des arbitrages budgétaires. Les formations des travailleurs sociaux du CCAS n'est pas encore lancée.

Un projet figure au sein d'une action engagée (n°72) car comportant plusieurs objectifs est également différé en 2015 en raison des travaux du tramway pour conserver des places de stationnement : l'aménagement du ruisseau de la Mouillère.

Les projets relatifs à la promotion du dispositif SOL sont suspendus suite au manque d'engagement et d'adhésion des commerçants.

La généralisation des équipements visant à la performance énergétique au C.H.A.T n'est plus d'actualité suite à la fusion de cet établissement avec ceux d'Etalans et de Novillars.

Le conditionnement des garanties d'emprunts et de subventions à une performance énergétique BBC pour le neuf et catégorie B pour la rénovation des logements pour les promoteurs et bailleurs est piloté par le Grand Besançon.

Le processus participatif de type Programme Vigie-nature pour suivre des bio-indicateurs est à réorienter pour s'appuyer sur le travail déjà existant sur le territoire. Ce type de suivi nécessite des moyens humains pour vérifier et exploiter les données.

Le programme de l'agenda 21 prévoyait une modulation des subventions de la Ville en fonction de critères développement durable lors de la tenue de manifestations éco responsables. Cette action n'a pas été engagée.

Le développement d'une application permettant une information sur la qualité de l'air via le téléphone portable n'a pas encore été réalisé.

Actions non engagées (11 actions)	Etat des lieux	Devenir action
Généraliser les équipements visant à la performance énergétique au C.H.A.T. par le biais d'un diagnostic	Action annulée suite à l'incendie du CHAT puis fusion de l'établissement	Différée
Conditionner les garanties d'emprunts et de subventions à une performance énergétique BBC pour le neuf et catégorie B pour la rénovation des logements pour les promoteurs et bailleurs		Pilote CAGB
Etudier l'opportunité d'utiliser l'eau de renouvellement des piscines ou l'eau épurée de la station d'épuration pour le nettoyage des rues ou récupérer des eaux pluviales	Action non engagée – Actuellement, deux récupérateurs d'eau pluviale ont été installés pour le lavage des voiries	A engager
Mettre en place un processus participatif de type Programme Vigie-nature pour suivre des bio-indicateurs	Obsnatu (Gérée par la LPO) permet actuellement de renseigner l'observation d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et reptiles. Une animation du territoire bisontin est à réfléchir	A réorienter
En sus de l'alerte électronique, développer une information sur la qualité de l'air via le téléphone portable		A engager
Créer une extension de la Petite Ecole dans la Forêt intégrant de la qualité environnementale pour augmenter la surface d'accueil et accroître les animations	Ce projet est différé au PPI	Différée après 2015
Moduler les subventions de la Ville en fonction de critères développement durable lors de la tenue de manifestations éco responsables		A engager
Former les travailleurs sociaux du CCAS sur les problématiques développement durable	Projet à mener en 2014-2015	A engager
Promouvoir le SOL dans les circuits courts	Les activités de l'association SOL sont pour l'heure suspendues	Suspendue dans l'attente d'un projet de monnaie locale
Accompagner le dispositif SOL engagement dans des activités d'entraide pour les familles	Les activités de l'association SOL sont pour l'heure suspendues	Suspendue dans l'attente d'un projet de monnaie locale
Distribuer des cartes SOL aux familles pilotes Familles Actives pour le Climat	Les activités de l'association SOL sont pour l'heure suspendues	Suspendue dans l'attente d'un projet de monnaie locale

Les actions réalisées, au nombre de 37 touchent différents domaines.

Il peut s'agir de labellisations : Cit'ergie Gold, Ecojardin ou bien encore Imprim'vert (Inclus dans une action comportant un autre volet non abouti).

Les actions concernent aussi bien les services en interne que le grand public.

Pour le grand public :

Des dispositifs d'aides ont permis de mobiliser les habitants : subventions pour l'acquisition de récupérateurs d'eau, de vélos à assistance électrique. Un encouragement à anticiper la réglementation BBC pour les constructions neuves, à avoir recours aux techniques alternatives et à la préservation de la biodiversité locale notamment au travers de l'aménagement de jardins a été mené. Les habitants ont également été sensibilisés à une consommation plus avertie, aux écogestes via la mascotte Liz. Le service Hygiène santé a également répondu aux demandes de mesure de rayonnements électromagnétiques.

Dans les services :

- La formation des agents aux TIC, à la conduite rationnelle, la participation via des concours d'idées
- La lutte contre la précarité de l'emploi et en faveur de l'insertion sociale
- Le recyclage des batteries
- Le tri sélectif des papiers et l'utilisation de papier recyclé

Des projets pour le territoire :

- La reconstruction de la résidence sociale le forum
- L'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial
- la mise en place d'un plan de déneigement optimisé
- L'aménagement d'un espace pédagogique en partenariat avec la LPO à la station d'épuration de Port Douvot
- L'organisation des manifestations publiques sur un mode plus éco responsable
- La conservation d'espèces patrimoniales à la Citadelle
- Le développement de plateformes de tri-recyclage des déchets de chantier de travaux publics dans le cadre du tramway
- L'utilisation d'enrobés tièdes pour la voirie
- Un réseau de 90 commerçants engagés dans une amélioration continue de la gestion de leur commerce

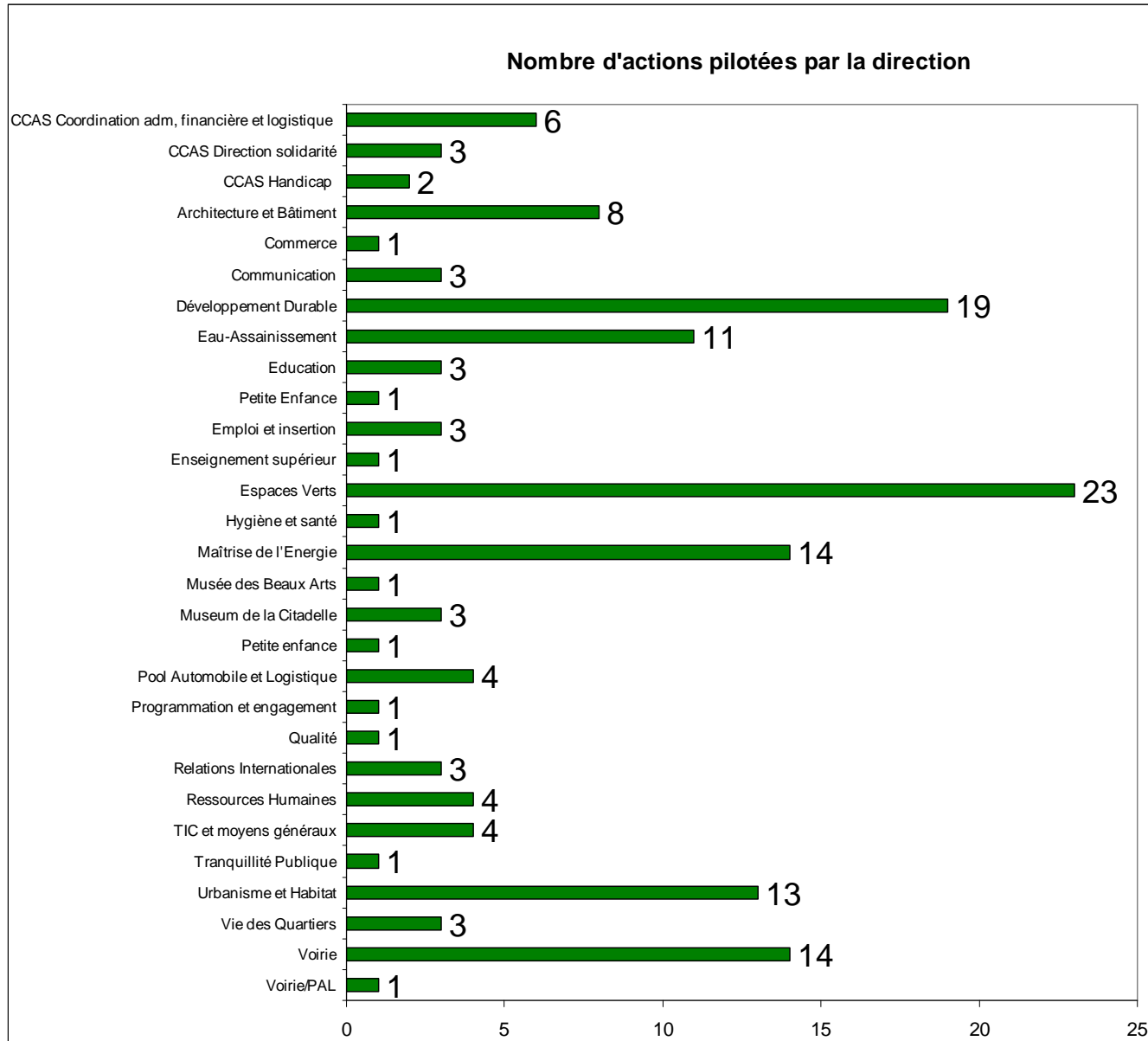
Un projet de coopération internationale :

- La formation de paysans burkinabais à l'agro écologie

Les actions engagées et avancées :

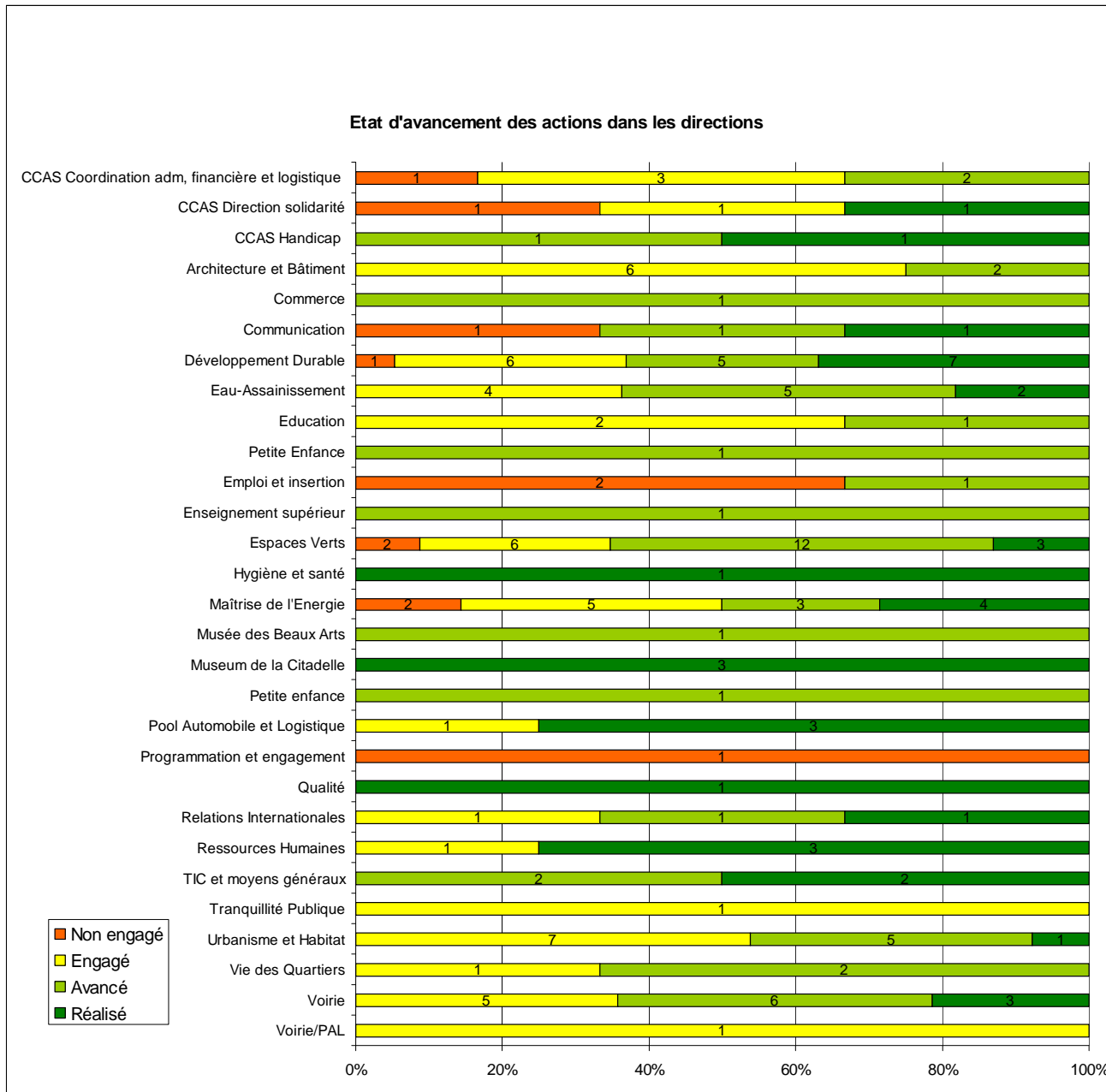
Cela représente 105 actions : 51 au stade engagé et 54 au stade avancé dont 19 considérées comme à mener en continu sur notre territoire. Ces actions couvrent l'ensemble des thématiques de l'agenda 21 à l'exception de l'air. Les actions rendent compte d'une mise en mouvement des services et du territoire pour mieux prendre en compte les enjeux énergétiques, de préservation des ressources (Eau, espaces naturels et agricoles), de tri et valorisation de la matière. Les actions concernent également la sensibilisation et la formation des parties prenantes. Un des volets important pour une démarche d'Agenda 21 concerne la gouvernance avec la mobilisation des parties prenantes du territoire.

b) Etat d'avancement des actions par direction



26 services de la Ville et 3 directions du C.C.A.S. sont pilotes des 153 actions

c) Etat d'avancement des actions par service concerné



Globalement, tous les services se sont mobilisés pour répondre aux enjeux de l'Agenda 21.

Le service Programmation et engagement, pilote d'une seule action, n'a pas encore engagé la modulation des subventions aux partenaires extérieurs.

d) Etat d'avancement général des actions Agglomération du Grand Besançon

AXES	Programme	Réalisées	Avancées	Engagées	Non engagées	TOTAL
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Le PCET	4	2		2	8
	Le bâti résidentiel et tertiaire, l'urbanisme et la voirie	1	9	1	3	14
	Les déplacements	2	7	3	2	14
Préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales	L'eau				1	1
	Les espaces naturels	2	4		2	8
	Les espaces agricoles	1	1		2	4
	Les espaces verts	2	1			3
	Les déchets	3	2			5
	Le bruit		1			1
Agir solidairement	La sensibilisation, la formation et l'éducation au développement durable	2	7		3	12
	Le développement responsable	3	2			5
	L'insertion et la solidarité	3	2		3	8
	L'attractivité du territoire	5	1	1		7
	La participation de tous		2		1	3
TOTAL		28	40	6	19	93
		30 %	44 %	6 %	20 %	100%

Les actions non engagées sont le résultat d'une modification des politiques publiques ou de l'absence de personnel en nombre suffisant pour satisfaire leur réalisation.

Le **document joint en annexe** précise l'état de réalisation de chacune des actions portées par le Grand Besançon.

Remarque : Pour certaines actions, les indicateurs identifiés ne sont pas suffisamment précis et chiffrés pour décider si l'action est avancée ou réalisée. Par exemple, lorsque les indicateurs précisent un nombre d'agents, de formations, ou de kwh, il est impossible de fixer le taux de réalisation de l'action.

Ces actions ont donc été signalées AVANCEES dans le tableau, bien que pour certaines le taux de réalisation soit très significatif.

Annexe 3 : Analyse des questions qualitatives

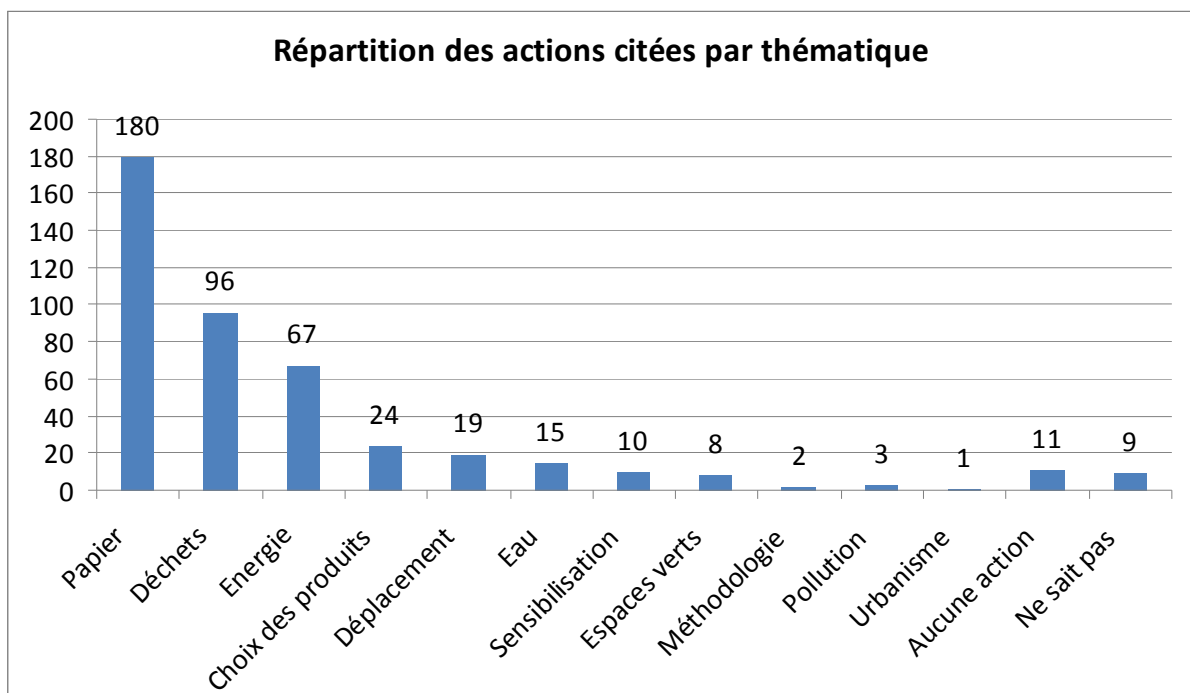
Trois questions ouvertes ont été posées aux agents.

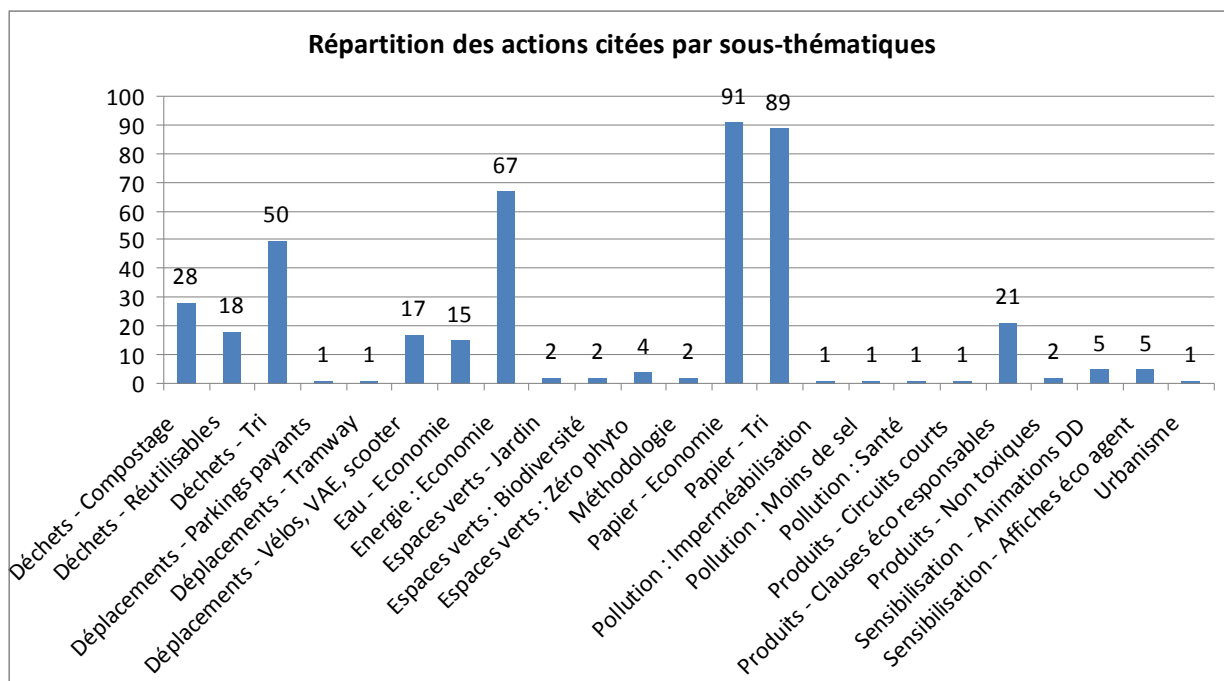
1. Citez une action en faveur du développement durable mise en place dans votre service

Sur les 682 questionnaires renseignés, seuls 338 ont fait l'objet d'une réponse à la question (50%). Elle est destinée à identifier la première action mentionnée par l'agent. Certains ont cité plusieurs domaines. Nous avons **445 propositions** dont 20 explicitant le fait que l'agent ne connaît (ou considère qu'il n'y a) aucune action conduite en faveur du DD ou ne sait pas.

En très grande majorité, **les propositions portent sur des éco gestes** et non des actions de grande envergure (Ex. : une personne cite la construction de la Cité des arts). Ainsi, le développement durable semble en premier lieu évoquer le comportement de l'agent sur son lieu de travail.

Les actions ont été regroupées par thématique et sous-thématique.





42% ont cité **le domaine du papier** : Economie ou tri via les croques feuilles. Ce pourcentage élevé peut s'expliquer par le fait que les agents interrogés devaient disposer d'un accès informatique. Aussi, la part des agents administratifs est surreprésentée.

Vient ensuite **les déchets** avec le tri, le réemploi et le compostage (96 citations). Ainsi, le travail de sensibilisation effectué sur le compostage, notamment par le SYBERT, a porté ses fruits.

Les économies d'énergie ne viennent qu'en troisième position avec 67 citations. Les actions mentionnées portent principalement sur l'éclairage, les ordinateurs, la gestion du chauffage (Une action mentionne la gestion technique centralisée). Les chaufferies-bois sont citées 2 fois, la conduite rationnelle (1), le parc de véhicules GPL (1), la méthanisation des déchets (1) et l'isolation du bâti (3).

Les clauses éco responsables, notamment les clauses d'insertion, ont été citées 21 fois. Sinon l'achat de produits moins toxiques (2) ou en circuit court (1).

Les déplacements ont été cités à 19 reprises. Cette thématique fait essentiellement référence aux modes de déplacements alternatifs et notamment les vélos qui fut une action marquante au niveau de l'Agenda 21. Une personne cite la mise en place de parkings payants et une autre le tramway.

La citation **des économies d'eau** reste très minoritaire. Les actions portent avant tout sur des gestes ou dispositifs hydro économes. 3 personnes mentionnent la récupération d'eau de pluie dont 2 pour les laveuses.

10 personnes évoquent **des actions de sensibilisation**. Celles-ci font référence, pour moitié, aux affiches éco gestes ou autres messages à destination des agents et, pour moitié, à des animations Développement durable sur le territoire avec notamment les maisons de quartier et le logis 13 éco.

En ce qui concerne **les espaces verts**, 4 personnes mentionnent la conduite Zéro phytosanitaire, 2 la mise en place de jardins, 1 la préservation de la biodiversité et une autre la gestion différenciée sur le territoire.

3 actions citées sont relatives à la **lutte contre les pollutions** : techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, limitation du sel dans le cadre de la viabilité hivernale et le respect du code de la santé publique en matière d'assainissement.

Seulement 2 personnes citent une action en rapport avec la méthodologie : s'appuyer sur le bon sens, intégrer le DD dans les projets.

9 personnes déclarent ne pas savoir et 11 personnes n'ont pas cité d'actions en mentionnant qu'il n'y en avait pas dans leur service.

Les deux autres questions ouvertes sont :

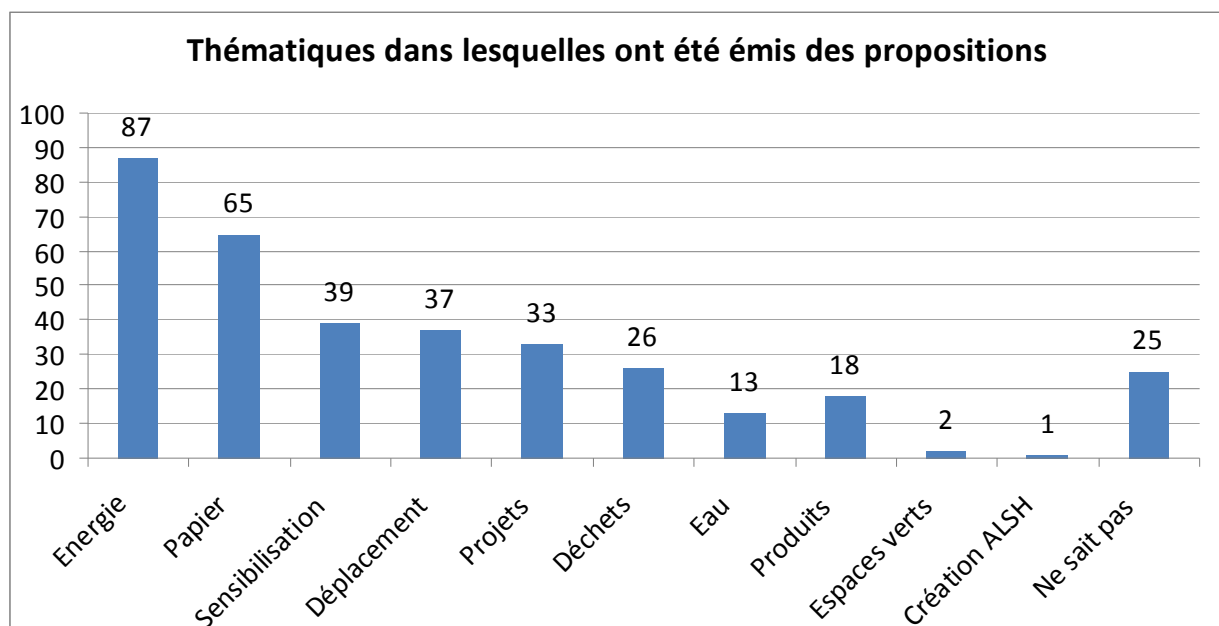
2. Quel serait l'action ou le domaine à développer dans votre service pour répondre rapidement aux enjeux du développement durable -

3. Remarques ou suggestions

Nous avons traité simultanément ces deux questions car beaucoup ont répondu dans la case Remarques ou suggestions par des propositions d'actions thématiques. Nous avons 252 réponses à la question 2 (37%) et 74 suggestions (11%).

Globalement, peu de propositions sont totalement innovantes (en vert dans le texte). La grande majorité avait déjà une traduction dans le second programme. Ceci souligne la nécessité de mieux communiquer sur les actions engagées.

Nous avons regroupé sous l'appellation projets ce qui touche à la méthodologie, l'organisation des collectivités.



Les actions proposées portent en majorité sur **les économies d'énergie** puis vient **l'utilisation du papier**.

L'énergie

87 actions concernent le domaine de l'énergie avec en grande majorité :

- L'installation d'une gestion automatisée des lumières, des ordinateurs et périphériques avec coupure le soir
- La régulation du chauffage
- L'isolation des bâtiments avec plan de rénovation

D'autres propositions :

- Sensibiliser les agents aux coûts de l'énergie
- Développer les énergies renouvelables et notamment les panneaux solaires
- Construire un plan d'adaptation au changement climatique
- Améliorer le domaine de la demande en électricité

Des demandes ciblées :

- Un diagnostic du foyer logement les Lilas
- La suppression d'un arbre dans la cour du CCAS qui génère une surconsommation d'électricité
- La diminution de l'éclairage du site de maintenance SNCF sur Geneuille

Le papier

65 propositions concernent la gestion du papier dans les services. Les agents ont le sentiment que les actions conduites dans le cadre de l'Agenda 21 ne sont pas suffisantes et que des marges de progression importantes persistent pour limiter l'usage du papier. Le plan d'actions défini en 2010 n'a pas encore abouti et il convient donc de poursuivre la démarche.

- Economiser le papier en augmentant la dématérialisation
- Utiliser du brouillon dans les photocopieuses – Une personne mentionne la non compatibilité de cette action avec le bon fonctionnement des imprimantes.

D'autres propositions :

- Développer les tablettes numériques
- Mettre en œuvre une meilleure gestion des archives municipales

Une demande ciblée :

- Permettre une connexion wifi aux professeurs de musique du Conservatoire de musique

La sensibilisation

Les propositions mettent en avant le besoin d'information et de formation des agents aux enjeux du DD afin qu'ils mettent en application les éco gestes. Seules 2 personnes évoquent une éducation au développement durable du territoire.

Certains souhaiteraient mieux connaître l'Agenda 21, son contenu.

Actuellement, l'Agenda 21 n'est pas porté directement à la connaissance de tous les agents et certains le regrettent. Aussi, il conviendrait de prévoir une diffusion amplifiée du troisième programme.

Une demande ciblée :

- L'amélioration du message pédagogique autour des enjeux environnementaux au sein du muséum de la Citadelle

Les déplacements

37 propositions touchent au domaine des déplacements des agents domicile-travail ou professionnels. Celles-ci mettent en évidence les marges de progression possibles ressenties par les agents. Des plans de déplacement administration ont été définis. Les actions sont incitatives ; aussi, une politique plus volontariste pourrait accroître le report modal. L'arrivée du tramway est une opportunité pour redéfinir les règles.

Les propositions vont dans le sens d'une amplification des mobilités actives : marche à pied, vélos, vélos à assistance électrique. L'optimisation du pool de prêt, disposer d'un parc moins polluant (Véhicules hybrides) sont souhaités. Les agents citent le covoiturage et l'usage des transports en commun comme alternative à promouvoir.

Autres propositions :

- Développer le télétravail
- Rembourser partiellement les déplacements sur un vélo personnel
- Mettre en place un plan piétonnier favorisant la marche à pied
- Augmenter l'attractivité des pistes cyclables en renforçant le maillage notamment dans les autres quartiers que le centre-ville. Eviter les effets barrières que peuvent représenter des voies à forte circulation (boulevards, ...)
- Aménager des parkings à vélos abrités sur les sites municipaux
- Etudier les livraisons en centre-ville permettant de réduire les poids lourds dans la boucle

Les projets

Sous cette rubrique, sont classées toutes les propositions ayant trait à l'organisation des collectivités.

Les actions portent sur une amplification du développement durable dans nos projets avec plus de transversalité, une approche en coût global et une évaluation des projets.

Une personne souligne la nécessité de repenser l'organisation en diminuant l'encadrement intermédiaire. Une autre souhaite un regroupement du service sur un site unique pour éviter les déplacements. Une personne propose la mutualisation des services de la Gestion Technique Centralisée de la direction de l'Eau, de la voirie et de la Maîtrise de l'Energie ; une autre la mutualisation du matériel.

Le développement durable doit être repensé en termes d'amélioration des conditions de travail et de bien-être des salariés.

L'amélioration de l'archivage et de la mise à disposition des documents est mentionnée.

En amont, la nécessité d'avoir un réel portage politique, de clarifier les objectifs de l'Agenda 21 et d'avoir une bonne articulation avec les autres documents de planification est soulignée.

Une personne souhaite l'intégration de l'accessibilité dans la réflexion.

L'optimisation budgétaire est mise en avant avec également une information aux agents des économies réalisées, une valorisation monétaire des agents impliqués dans le DD.

Autre proposition :

Développer une monnaie locale sur le territoire

Les déchets

Il est proposé d'accentuer le tri des déchets dans les services et d'organiser de réelles filières de valorisation (Déchets remélangés lors de la collecte par les femmes de ménage) pour les déchets de repas, les livres lors de désherbage.

Sur le territoire, il est suggéré de mettre en place un tri sélectif des déchets, communiquer sur l'existence des déchetteries, des sites de compostage collectif.

Il est proposé d'étendre le dispositif des couches lavables dans les crèches.

L'eau

Les actions portent sur des économies d'eau (Dispositifs hydro économes, récupération d'eau pluviale, interventions plomberie) et une sensibilisation des agents et de la population.

Les produits

Les propositions portent sur l'acquisition de produits en circuit court, biologiques, favoriser les achats locaux. Une personne demande une implication forte du Grand Besançon dans les politiques foncières pour favoriser l'installation d'une agriculture paysanne. Il est proposé de limiter la viande dans la restauration scolaire.

L'insertion de clauses d'insertion est mentionnée par 2 agents.

La rénovation du matériel plutôt que son remplacement, une meilleure gestion des fournitures sont suggérées.

Ces actions avaient déjà trouvé une traduction dans le second programme de l'Agenda 21.

Les espaces verts

Deux propositions ont trait à la préservation des ressources avec notamment un désherbage des cours d'école sans produits phytosanitaires.

A priori, cette action est déjà mise en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21.

Autre proposition

Mettre en place un ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement, spécifique sur le territoire bisontin.